



Resilier mon contrat de formation a distance

Par **GGcoco**, le **10/03/2016 à 12:18**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrite dans une école à Paris Karis en avril 2015, parce que j'étais en arrêt de travail, j'ai des problèmes de dos et donc je portait un corset rigide depuis mi mars. J'ai donc téléphoné à cette école car j'étais intéressée par une formation massage. La dame au bout du fil m'a embobinée car elle m'a dit qu'il fallait un diplôme et donc suivre en parallèle une formation esthétique-cosmétologique pour pouvoir masser. J'ai donc rendu régulièrement mes devoirs jusqu'en septembre.rnDepuis fin septembre, mon dos s'est dégradé, je n'ai donc plus rendu des devoirs et je n'avais plus le temps entre les spécialistes, les infiltrations. Je leur ai donc écrit au mois de janvier 5 fois, sans lettre recommandée, pour résilier mon contrat avec une lettre du médecin, car la position statique debout me fait très mal et me bloque le dos. rnrnJe viens de recevoir une lettre recommandée me disant que j'avais dépassé le délai de trois mois, que je connaissais mes soucis de dos depuis 2014 et que j'avais 3 ans pour passer l'examen, et qu'ils m'aideraient dans mes démarches Mais je dois m'orienter autrement car je me suis renseignée après coup, les esthéticiennes souffrent beaucoup du dos. Pourquoi ne m'ont ils pas avertie lorsque je me suis inscrite ?rnrnAidez moi merci.